



ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE BOIS LE ROI

Contribution du Grand Barbeau, association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Le Grand Barbeau s'est engagé à contribuer à l'ABC de Bois le Roi en fournissant une liste aussi complète que possible des espèces de poissons présentes sur la commune. Les deux milieux à inventorier sont la Seine et le plan d'eau de l'île de loisirs. Pour la Seine, il a été convenu de ne pas se limiter exclusivement aux observations effectuées depuis la berge de la commune mais de prendre en compte les observations effectuées sur l'ensemble du bief.

Cette liste, présentée sous forme de tableau (voir en page 3), a été obtenue en compilant les données recueillies auprès d'un groupe de pêcheurs et pêcheuse pratiquant sur le bief de Bois le Roi. Ceux-ci ont été invités l'un après l'autre à cocher sur la liste des poissons du bassin de la Seine les espèces qu'ils avaient rencontrées au cours des cinq dernières années. Merci donc à Jacqueline, Bernard, Christian, Léon, Cyrille, Eric, Sébastien et tous les autres, d'avoir bien voulu récapituler l'ensemble de leurs prises ou observations.

L'une de ces observations a été bien particulière. Il arrive que les gardes-pêche de l'association découvrent des dispositifs de pêche prohibés tels nasses ou filets, mis en place par des braconniers (évidemment dans ce cas, les poissons sont remis à l'eau et les engins détruits selon la procédure). Dans l'un d'eux, ils ont eu la surprise de découvrir des bouvières alors que c'est une espèce qu'aucun d'entre nous n'avait prise à la ligne. Ceci nous a amenés à noter la bouvière dans la liste des poissons contactés par les pêcheurs !

L'étang de l'île de loisirs fait partie du périmètre de l'Atlas mais les données disponibles auprès des pêcheurs sont moins fournies que celles concernant la Seine : la dernière colonne du tableau des espèces contient la synthèse des observations effectuées. En effet, il n'y pas eu, à notre connaissance, de pêche électrique effectuée sur ce plan d'eau et la pêche à la ligne y est malaisée, la zone pêchable étant exiguë car presque entièrement embroussaillée : impossible par exemple d'y faire pêcher les enfants de l'école de pêche.

En plus des données recueillies auprès des pêcheurs, les comptes-rendus des prélèvements à but scientifique effectués sur la zone apportent un ensemble très précieux de données objectives sur les espèces présentes. Ainsi, la pêche électrique de sauvegarde des poissons présents dans la vieille écluse de Bois le Roi avant son assèchement a fourni un premier corpus de données sur les espèces de poissons présents localement (tableau des espèces). Les résultats de pêches électriques antérieures effectuées ailleurs dans le bief ont été ajoutés (tableau des espèces). A noter que les résultats de cette dernière pêche électrique viennent corroborer les résultats des précédentes et confirment la biodiversité des eaux du bief de Bois le Roi.

C'est que le fleuve présente localement une diversité de milieux directement liés aux constructions humaines. Il y a en effet un barrage, deux écluses, une microcentrale hydroélectrique, une passe à poissons et une frayère sur le bief de Bois le Roi.

L'impact du barrage est déterminant : l'eau tombant en cascade d'une hauteur de 3,5m s'oxygène puis s'écoule très vite sur une zone caillouteuse peu profonde avant de rejoindre l'axe du fleuve. Ces quelque 200m d'eau vive ont les caractéristiques des portions supérieures des rivières situées juste sous les zones à salmonidés et que l'on appelle « zone à barbeaux » ; il n'est pas donc étonnant de voir y séjourner de temps en temps quelques truites arc-en-ciel.

Les écluses déterminent au contraire en amont et en aval deux zones d'eau calme animées par un courant seulement lors des manœuvres de remplissage et/ou de vidange des sas. Enfin l'ensemble de ces ouvrages d'art influe sur les directions de différentes veines de courant et sont à l'origine de remous : un grand en rive gauche en aval des écluses et un plus petit en rive droite qui détermine une zone de calme attestée par la présence de nénuphars, plantes d'eau stagnante par excellence (voir schéma 1). De plus, dans ces zones où les contre-courants s'atténuent, les « queues de remous », l'eau n'a plus assez d'énergie pour continuer de transporter même les particules les plus fines qui se déposent alors sous forme de vase. La présence locale de ce substrat contribue à l'implantation et la croissance des nénuphars.

La frayère qui consiste en un marais peu profond relié depuis peu à la Seine constitue une zone d'eau calme où les poissons peuvent venir se réfugier ou se reproduire (schéma 2).

Contrairement aux longues sections canalisées extrêmement monotones qui sont habituelles sur la Seine, sans variation de courant, sans oxygénation additionnelle, sans zone calme ni frayère, la Seine à Bois le Roi présente une variété de biotopes favorables à la biodiversité aquatique.

Le plan d'eau de l'île de loisirs, ancienne carrière de granulats envahie par l'eau de la nappe alluviale, sans communication avec la Seine, constitue un autre milieu aquatique singulier.

Tableau des espèces

	nom	nom latin	famille	statut	pêcheurs	écluse (PE)	autres PE	étang
I	alose	<i>Alosa alosa</i>	clupéidés	CR	X			
I	ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	leuciscidés		X	X		
I	anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	anguillidés	CR	X	X	X	
I	barbeau	<i>Barbus barbus</i>	cyprinidés		X			
	black bass	<i>Micropterus salmoides</i>	centrarchidés		X			
I	bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	acheilognathidés		X	X		
I	brème	<i>Abramis brama</i>	leuciscidés		X			X
I	brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	leuciscidés		X		X	
I	brochet	<i>Esox lucius</i>	esocidés	VU	X			X
	carassin	<i>Carassius carassius</i>	cyprinidés			X		
	carassin argenté	<i>Carassius gibelio</i>	cyprinidés		X			
	carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	cyprinidés		X			
	carpe amour	<i>Cténopharyngodon idella</i>	cyprinidés		X			X
I	chabot	<i>Cottus gobio</i>	cottidés		X	X	X	X
I	chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	leuciscidés		X	X	X	
I	gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	leuciscidés		X	X	X	X
I	goujon	<i>Gobio gobio</i>	gobionidés		X	X	X	
	grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>	percidés		X	X		
	hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	leuciscidés		X	X	X	
	ide mélanote	<i>Leuciscus idus</i>	leuciscidés		X			
I	loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	nemacheilidés			X	X	
I	loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	cobitidés	NT		X	X	
I	perche	<i>Perca fluviatilis</i>	percidés		X	X	X	X
	perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	centrarchidés		X	X		X
	poisson-chat	<i>Ameiurus melas</i>	ictaluridés		X			X
	pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	gobionidés		X	X		
I	rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	leuciscidés		X	X	X	X
	sandre	<i>Sander lucioperca</i>	percidés		X	X	X	X
	silure	<i>Silurus glanis</i>	siluridés		X	X	X	
I	tanche	<i>Tinca tinca</i>	tincidés		X		X	
	truite arc en ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	salmonidés		X			
I	vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	leuciscidés		X			
I	vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	leuciscidés	LC	X		X	
19	33		16		30	18	14	10
		protégés			I	indigène/Seine		
		invasifs			PE	pêche électrique		

Commentaires du tableau des espèces

Le nombre total d'espèces de poissons contactées : 33 est à rapprocher du nombre d'espèces répertoriées en Seine et Marne : 39 et du nombre total d'espèces du bassin de la Seine : 54. Comme nous n'avons sur notre secteur ni cours d'eau à truites ni eaux saumâtres, ce nombre de 33, sans prétendre à l'exhaustivité, paraît cohérent avec les données de la littérature scientifique.

Plusieurs faits paraissent importants à noter :

- l'absence des grands migrateurs : truite de mer, saumon et alose (1 seul exemplaire signalé en 5 ans !) due à la pollution et aux multiples obstacles qui empêchent leur libre circulation.
- La synthèse des observations des pêcheurs montrent que ceux-ci contactent 30 des 33 espèces recensées.

- La présence de 5 espèces protégées surlignées en vert dans le tableau1 dont 3 particulièrement menacées : l’alose, l’anguille et le brochet.
- La présence de 3 espèces invasives : la perche soleil, le poisson chat et un nouvel arrivant, le pseudorasbora. Remarque : le silure n’est pas considéré comme invasif par les autorités scientifiques.
- la proportion importante de poissons non indigènes : 14 sur 33. Ces espèces sont présentes soit du fait soit d’introductions directes, accidentelles ou pas, soit indirectes lorsque les poissons ont emprunté les canaux pour passer d’un bassin versant à un autre.
- Une espèce a disparu récemment du bief, il s’agit de la lote de rivière (*Lota lota*) que les bacots avaient naguère l’habitude de pêcher en aval de l’écluse lors des mois d’hiver et qui semble avoir aujourd’hui disparu.

REMARQUES SUR LE LISTING DES ESPECES DE POISSONS

1. Trois espèces jamais signalées par les pêcheurs

Deux espèces ne sont jamais signalées par les pêcheurs et sont contactées uniquement lors des pêches électriques ce sont la loche franche et la loche de rivière, poissons petits aux mœurs nocturnes. La pêche de nuit étant généralement interdite, il est logique que ces poissons échappent aux pêcheurs. Il existe toutefois des zones où la pêche de nuit est permise mais uniquement pour la pêche de la carpe. La carpe est un gros poisson qui se pêche avec des appâts bien trop volumineux pour que ces loches puissent les gober, donc pas de prise de loches possible y compris sur les secteurs de nuit.

Le carassin commun est la troisième espèce non contactée par les pêcheurs et son cas est évoqué au § 3.

2. Espèces prises par un seul des pêcheurs du groupe

Deux espèces ont été capturées chacune par un seul pêcheur : l’alose et le black bass.

L’identification du black bass ne pose aucun problème : il s’en capture assez souvent dans les plans d’eau des alentours. Il n’y a aucun doute a priori sur la validité de cette observation.

La capture de l’alose à Bois le Roi, poisson de mer qui vient en eau douce pour se reproduire est exceptionnelle, donc les pêcheurs locaux ne sont jamais confrontés à ce poisson.

L’identification de l’alose en question, prise près de l’écluse, a été validée par au moins un témoin digne de confiance. Cette prise est bien possible comme le montre la carte de répartition du MNHN qui atteste de la présence de l’alose dans la Seine depuis Le Havre jusqu’à Saint Mammès. Il se prenait autrefois de nombreuses aloses dans le Loing.

3. Une détermination en suspens

Il y a en fait une seule espèce de poisson dont la détermination pose question : le carassin. En effet jusqu’en août 2022, les pêcheurs étaient sûrs de ne prendre en Seine que des carassins argentés (*Carassius gibelio*). Mais dans le compte-rendu de la pêche électrique de sauvegarde effectuée dans l’écluse, est signalée la présence de carassins communs (*Carassius carassius*). Quelqu’un est-il dans l’erreur ou les deux espèces cohabitent-elles ? Difficile de le savoir tant les deux espèces se ressemblent et parfois même s’hybrident. La carte de répartition du MNHN ne fait pas état de la présence du carassin commun dans la Seine mais dans son commentaire admet l’existence d’habitats pouvant ne pas être répertoriés...

ORIGINE DES ESPECES NON INDIGENES

1. Poissons originaires d'Amérique du Nord

☞ La perche soleil a été importée en 1877 pour les bassins d'agrément et les aquariums. Elle a été introduite dans des plans d'eau et canaux à la fin du XIX et au début du XX siècle, d'où elle s'est répandue partout sauf dans le Nord de la France. Classée comme invasive, il est interdit de la remettre vivante à l'eau.

☞ Le black bass a été importé en 1880 vraisemblablement pour remplacer la truite qui commençait à disparaître de certains cours d'eau du fait de la pollution. Il est très apprécié des pêcheurs pour la difficulté de sa pêche et sa combativité. Il est élevé dans de nombreuses piscicultures et fait l'objet de nombreux déversements de la part des associations de pêche. Aucune introduction en Seine par le Grand Barbeau depuis 2006.

☞ La truite arc-en-ciel a été introduite en France en 1881, elle est originaire de la côte ouest de l'Amérique du Nord et de l'extrême orient russe (Kamtchatka). Elle est facile à élever, fait l'objet de nombreux déversements pour la pêche, jamais introduite en Seine par le Grand Barbeau. Les individus présents en aval du barrage proviennent sans doute de déversements effectués en amont dans de petits affluents de la Seine. Ils ont pu se laisser dévaler de proche en proche et doivent temporairement stationner ici car ils y trouvent des conditions favorables.

☞ Le poisson chat, proche parent du silure mais beaucoup plus petit, a été introduit en France en 1871. Il se serait échappé du Muséum national d'histoire naturelle en empruntant le réseau d'égouts qui l'aurait amené à la Seine. L'introduction volontaire du poisson chat s'est poursuivie au début du XX siècle dans le but de repeupler les zones les plus polluées. Très prolifique et très vorace, ce poisson chat provoque tant de désordres écologiques qu'il est classifié comme nuisible et qu'il est donc interdit de le remettre à l'eau vivant. Il a disparu de la Seine, sans doute victime d'une épizootie virale mais est toujours présent en grand nombre à l'île de loisirs.

2. Poissons originaires d'Extrême-Orient

☞ Le pseudorasbora ou goujon asiatique est originaire de Chine, il a été malencontreusement importé en même temps que des carpes asiatiques destinées à l'aquaculture dans différents pays d'Europe de l'est du temps de l'URSS. Il a d'abord envahi le Danube puis a profité des canaux pour envahir toute l'Europe de l'Ouest. Il a aussi voyagé comme passager clandestin lors de transports d'autres poissons entre piscicultures. En plus de son potentiel invasif, il représente une menace importante pour les autres poissons car il est porteur sain d'un agent pathogène mortel pour nombre d'autres espèces. Parallèle aquatique saisissant de ce qui se passe aujourd'hui pour nos frênes avec la chalarose. Le pseudorasbora est considéré comme nuisible et ne doit, en aucun cas être remis à l'eau vivant.

☞ La carpe amour, carpe herbivore ou amour blanc est originaire des fleuves Yang-tsé et Amour (d'où son nom). Elle a été introduite en France en 1957 dans l'espoir de lutter contre l'envahissement des plans d'eau par la végétation aquatique. Absente de la Seine, elle est présente dans le plan d'eau de l'île de loisirs. Son introduction est interdite dans les cours d'eau et soumise à autorisation préfectorale pour les plans d'eau fermés. Toutefois, comme cet amour blanc est disponible en animalerie, il est possible que des aquariophiles le

« libèrent » dans le milieu naturel dès qu'il a atteint une taille incompatible avec sa survie en aquarium.

3. Poissons originaires de la région des mers Noire et Caspienne

Trois espèces proviennent de cette zone géographique. Ce sont la carpe, le carassin commun et le carassin argenté dont les introductions ont des historiques bien différents.

☞ La carpe a fait très tôt l'objet d'un élevage et ce sont les Romains qui ont reproduit les techniques d'élevage utilisées dans les territoires conquis et les ont largement diffusées à l'intérieur de l'Empire. Au moyen-âge, la plupart des monastères disposaient d'une mare à carpes pour subvenir aux besoins des moines tout au long des quelque cent jours « maigres » par an alors imposés par la religion. De là les carpes se sont échappées et ont colonisé presque toutes les eaux douces françaises.

☞ Le carassin commun est natif du bassin du Rhin, a été introduit en plan d'eau en Lorraine au XVIII^e siècle et a été largement répandu ensuite. Il a pu aussi quitter le bassin du Rhin à la faveur des nombreux canaux qui ont relié le bassin du Rhin aux bassins versants du Rhône et de la Seine dès le début du XIX^e siècle. Toutefois, depuis l'arrivée du carassin argenté, l'espèce est en forte régression partout.

☞ Le carassin argenté a été importé involontairement de Roumanie vraisemblablement en mélange avec des carpes vers 1980. Très semblable au carassin commun et vivant dans les mêmes biotopes, il le supplante désormais partout du fait de sa plus forte capacité de reproduction.

4. Poissons originaires d'Europe du Nord et de l'Est

☞ La grémille est originaire du bassin du Rhin et s'est largement répandue dans les eaux françaises en empruntant les différents canaux au fur et à mesure de leur perçage.

☞ Le hotu, issu des mêmes eaux que la grémille, a suivi les mêmes canaux pour envahir tous les bassins français sauf celui de la Garonne pour l'instant.

☞ L'ide mélanote, originaire d'Europe du Nord et de l'Est, a pu emprunter les canaux pour rejoindre la Seine mais la population y est très faible. Comme il est vendu en magasin d'articles de pêche en tant que poisson appât, il est possible que sa présence actuelle résulte aussi du fait que les pêcheurs rejettent à l'eau en fin de journée leurs vifs inutilisés.

☞ Le sandre est originaire de l'Europe septentrionale et centrale. Il a été introduit volontairement dans le Rhin et la Saône au début du XX^e siècle, il est très recherché par les pêcheurs pour ses qualités gustatives. Il a colonisé lui-même une partie des cours d'eau de France, sa dispersion a été particulièrement aidée par les associations de pêche qui l'ont beaucoup propagé. Il est porteur d'une maladie parasitaire qui a affecté les populations d'autres poissons en Seine dans les années 1970.

☞ Le silure a fait l'objet de premières tentatives d'introduction dès le milieu du XIX^e siècle, mais apparemment c'est une introduction réalisée en 1968 dans un sous-affluent de la Saône qui a été le point de départ de l'invasion du bassin Rhône-Saône. Ce poisson qui atteint de grandes tailles a fait rêver des pêcheurs qui l'ont introduit clandestinement dans les autres

bassins hydrographiques français. Le côté explosif de sa prolifération s'explique peut-être par le fait qu'il était présent chez nous avant les glaciations du quaternaire et donc qu'il ait pu très rapidement retrouver une place dans ses anciens biotopes.

Bibliographie sommaire

Ouvrages

La faune sauvage de Seine et Marne - Département de Seine et Marne
Ed Librairie des Musées 2012

Les poissons d'eau douce de France – Publications scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle
Ed Biotope 2020

Sites internet

https://www.piren-seine.fr/sites/default/files/piren_documents/fiches_4_pages/Fiche_PS-Poissons_web.pdf

<https://www.mnhn.fr>

<https://biologie.ffessm.fr/doris>

<https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr>

<https://www.aquaportail.com>

Pêches électriques

Champalbert expertises

Hydrosphère